## Section 0. Avis d'appel d'offres ouvert national

*Avis d'appel d'offres ouvert national*

***Nom de l'Autorité contractante :*** Commune de Sèmè-Podji

**Objet :** Sélection d'une compagnie d'assurance chargée de mettre en place le régime d'assurance maladie au profit du personnel de la mairie de Sèmè-Podji "par accord cadre à marchés subséquents" sur 03 ans

**Référence SIGMAP: S_DAAF_106009**

**Avis n° : 10-J/13 /SPMP du 14/05/2025**

***Identification de la procédure :*** Appel d'Offres Ouvert national (AOO)

1. Cet avis d'appel d'offres fait suite à la 1ère version du plan de passation des marchés publics de la commune de Sèmè-Podji publié sur le portail web des marchés publics le 05 mars 2025.

2. La commune de Sèmè-Podji a obtenu dans le cadre de l'exécution de son budget, des fonds propres, afin de financer le renforcement de la sécurité des personnes et des biens, et à l'intention d'utiliser une partie de ces fonds pour effectuer des paiements au titre du Marché de sélection d'une compagnie d'assurance chargée de mettre en place le régime d'assurance maladie au profit du personnel de la mairie de Sèmè-Podji " par accord cadre à marchés subséquents" sur 03 ans.

3. La commune de Sèmè-Podji sollicite des offres sous pli fermé de la part de candidats éligibles et répondant aux qualifications requises pour réaliser les services relatifs à la couverture de l'assurance maladie de son personnel. Le présent marché est en lot unique.
Aucune variante ne sera prise en compte.
La présente procédure aboutira à la signature d'un accord-cadre mono-attributaire qui sera mis en œuvre par marchés subséquents sur l'ensemble de sa période de couverture, conformément à l'article 41 de la loi 2020-26 du 29 septembre 2020 portant code des marchés publics en République du Bénin. Ledit accord-cadre sera mis en œuvre sur une durée de trois (03) ans (2025, 2026 et 2027). Le délai d'exécution sera précisé dans chaque bon de commande.

BON A LANCER

## Section 0 : Avis d'Appel d'Offres

La participation à cet appel d'offres ouvert telle que définie dans la loi n°2020-26 du 29 septembre 2020 portant Code des marchés publics en République du Bénin concerne tous les candidats, remplissant les conditions définies dans le présent dossier d'appel d'offres ouvert et qui ne sont pas frappés par les dispositions des clauses 61 et 121 de ladite loi.

4. Les candidats intéressés peuvent obtenir des informations auprès de la Personne responsable des marchés publics ; *Email :* lsagbohan@mairie.bj, tél : (229) 01 95 82 36 69, et prendre connaissance des documents d'appel d'offres au Secrétariat permanent des marchés publics situé dans le bâtiment secondaire derrière la salle de réunion de la mairie, dans l'enceinte de l'hôtel de ville, au 1er étage dans le couloir à droite et au 3ème bureau (B 16) du côté des escaliers, de 08 heures 00 minute à 12 heures 30 minutes et de 14 heures 00 minute à 17 heures 30 minutes (GMT+1).

5. Les exigences en matière de qualification sont :

**a) Pour les anciennes entreprises**

**Exigences techniques et expériences :**

BON A LANCER !

- ✓ Être une compagnie d'assurance de dommage disposant d'un agrément délivré par le ministre en charge du secteur des assurances ;
- ✓ Être une compagnie d'assurance justifié par le registre de commerce et les statuts ;
- ✓ Fournir copies légalisées des conventions de partenariat avec les établissements hospitaliers (hôpitaux, cliniques, pharmacies, centre de santé, etc.) sur toute l'étendue du territoire national (Sèmè-Podji, Cotonou, Porto-Novo, Parakou, …) dont un (01) en Afrique et deux (02) dans le reste du monde ;
- ✓ Avoir réalisé avec satisfaction du client au cours des trois (03) dernières années (2024, 2023 et 2022) au moins une police d'assurance maladie groupe couvrant in effectif d'au moins 348 assurés justifiée par les attestations de bonne fin d'exécution assorties des contrats (page de garde, page de signature et page de décompte de la prime montrant l'effectif total assuré) signés par les maitres d'ouvrage ou leurs représentants (administration publique, société ou office d'Etat ou mixtes, représentant ou organisations internationales au Bénin) ou toutes autres personnes morales de droit privé ;
- ✓ Avoir réalisé au cours des cinq (05) dernières années (2024, 2023, 2022, 2021 et 2020) et de l'année en cours, au moins deux (02) marchés similaires de couverture d'assurance maladie, de montant minimum de cent vingt-six millions trois cent quatre-vingt-neuf mille cinq cent cinquante (126 389 550) FCFA HT chacun, justifié par des attestations de bonne fin d'exécution assortis de contrats (page de garde, page de signature, et page portant le montant en

copie simple ) ou des procès-verbaux de réception signés par des maitres d'ouvrage ou leur représentant (administration publique, société ou office d'état ou mixte, représentation ou organisation internationale au bénin) ou toute autre personne morale de droit privé.

**Personnel**

- ✓ Disposer d'un personnel clé ayant les qualifications et expériences indiquées au point 5 de la sous-section C.

**Matériels**

- ✓ Disposer du matériel adéquat tels que décrit dans la sous-section C des critères d'évaluation et de qualification.

**Capacités financières**

- ✓ Avoir réalisé au cours des années (2021, 2022 et 2023), un chiffre d'affaires moyen annuel au moins égal à 155 000 000 F CFA HT, justifié par les états financiers fournis dans la forme prescrite au point 1 de l'annexe A-3-2 ;
- ✓ Disposer d'avoirs liquides sous la forme de fonds propres ou de lignes de crédits à hauteur de 8 500 777 FCFA, justifiés par une attestation d'une banque ou institution financière agréée en République du Bénin.

**b) Pour les entreprises naissantes et celles qui n'ont pas encore trois (03) années d'existence**

BON A LANCER

**Exigences techniques et expériences :**

- ✓ Être une compagnie d'assurance de dommage disposant d'un agrément délivré par le ministre en charge du secteur des assurances en République du Bénin ;
- ✓ Être une compagnie d'assurance justifié par le registre de commerce et les statuts ;
- ✓ Fournir copies légalisées des conventions de partenariat avec les établissements hospitaliers (hôpitaux, cliniques, pharmacies, centre de santé, laboratoires d'analyse et de radio, etc.) couvrant l'étendue du territoire national (Sèmè-Podji, Cotonou, Porto-Novo, Parakou, …) dont un (01) en Afrique et deux (02) dans le reste du monde.

**Personnel**

- ✓ Disposer d'un personnel d'encadrement et d'un personnel ayant les qualifications et expériences indiquées au point 5 de la sous-section C.

**Matériels**

- ✓ Disposer du matériel adéquat tels que décrit dans la sous-section C des critères d'évaluation et de qualification.

**Capacités financières :**

- ✓ Les entreprises naissantes fourniront le bilan d'ouverture et celles qui n'ont pas encore trois (03) années d'existence fourniront les états financiers de leurs années d'existence dans les formes prescrites au point 1 de l'annexe A-3-2 ;
- ✓ Disposer d'avoirs liquides sous la forme de fonds propres ou de lignes de crédits à hauteur de 8 500 777 FCFA, justifiés par une attestation d'une banque ou institution financière agréée en République du Bénin.

6. Le délai d'exécution de l'accord-cadre est de trente-six (36) mois non renouvelables. Il sera précisé dans chaque marché subséquent la durée de son exécution.

7. Les candidats intéressés peuvent obtenir gratuitement le dossier complet d'appel d'offres à compter du 19/05/2025. Le dossier d'appel d'offres en version papier ou en version électronique sous le format PDF sera immédiatement remis aux candidats intéressés sur simple présentation de ces derniers au secrétariat permanent des marchés publics situé dans le bâtiment secondaire derrière la salle de réunion de la mairie, dans l'enceinte de l'hôtel de ville, au 1er étage dans le couloir à droite et au 3ème bureau (B 16) du côté des escaliers. Le dossier d'appel d'offres sera adressé aux candidats à leurs frais par la poste. Ce dossier peut être obtenu par voie électronique à condition que le candidat remplisse la fiche de retrait du dossier.

Ce retrait est matérialisé par une fiche de décharge établie selon un modèle mis à disposition par l'Autorité de régulation des marchés publics. BON A LANCER

8. Les offres sont rédigées en langue française et devront être déposées en deux (02) exemplaires physiques à savoir un (01) original et une (01) copie, ainsi qu'une (01) version électronique scannée de l'offre sur clé USB sous le format PDF, le tout dans une enveloppe unique à l'adresse ci-après : **Secrétariat permanent des marchés publics de la mairie de Sèmè-Podji, situé dans le bâtiment secondaire derrière la salle de réunion de la mairie, dans l'enceinte de l'hôtel de ville, au 1er étage dans le couloir à droite et au 3ème bureau (B 16) du côté des escaliers**, au plus tard le 12/06/**2025** ***à 10 heures 00*** (GMT+1). Le défaut de présentation de l'offre suivant les modalités prévues ci-dessus est éliminatoire. Les offres qui ne parviendront pas aux heures et date ci-dessus indiquées, seront purement et simplement rejetées et retournées sans être ouvertes et aux frais des soumissionnaires concernés.

9. Les offres (versions physique et électronique) seront ouvertes en présence des candidats ou de leurs représentants qui souhaitent être présents à l'adresse ci-après : salle de réunion de la Mairie de Sèmè-Podji, le ..12/06/..... 2025 à **10 h 30 minutes** (GMT+1).

10. Les offres doivent comprendre une garantie de soumission d'un montant d'un million cinq cent trente mille cent quarante (1 530 140) francs CFA.

En ce qui concerne les micro, petites et moyennes entreprises, la garantie de l'offre peut prendre la forme d'une simple lettre de déclaration suivant le modèle prévu dans les formulaires de soumission du dossier d'appel d'offres.

11. Les offres devront demeurer valides pendant une durée de quatre-vingt-dix (90) jours calendaires à compter de la date limite de soumission.

Sèmè-Podji, le 16/05/2025

La Personne responsable des marchés publics par intérim,

**Laminou SAGBOHAN**

BON A LANCER !